

En bref...

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>**

EN BREF N° 87 du 30 septembre 2005

Communiqué du SNTRS-CGT

Budget Recherche 2006 : Casse des organismes publics et vision à court terme pour l'innovation

Le premier ministre a annoncé hier les grandes lignes de son « pacte pour la recherche » avec la future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP), soumise au Conseil Economique et Social (CES) le 13 octobre et au Conseil des Ministres à la mi-novembre de cette année. Il a également confirmé les grandes lignes du budget 2006 de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur : 1 milliard de plus en 2006 (s'ajoutant au milliard de l'année 2005), 3000 emplois nouveaux dans les universités (1 900) et les organismes de recherche (1 100), une revalorisation de 8% du taux des allocations de recherche (leur permettant enfin de repasser un peu au dessus du SMIC !), et un financement exceptionnel de 100 millions d'euros pour améliorer la sécurité des bâtiments universitaires. Vu comme cela, on ne pourrait que se satisfaire de ces annonces budgétaires et se dire que les luttes puissantes de ces dernières années des personnels de la recherche ont enfin payé !! Mais la vérité est toute autre : il faut aussi lire la déclaration du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Gilles De Robien, hier après midi.

Les chiffres annoncés montrent qu'en fait le « milliard » de plus est, comme en 2005, largement destiné aux financements de projets finalisés répondant aux objectifs de rentabilité à court terme des entreprises : 280 millions d'euros pour les « agences » (Agence Nationale de la Recherche ou ANR, ANVAR-OSEO, Agence pour l'innovation Industrielle ou All) sur des crédits extra-budgétaires venant du compte d'affectation spécial des produits de privatisation ; et 340 millions d'euros correspondant à un ensemble de mesures fiscales au bénéfice des entreprises, sans que l'Etat ne se donne des moyens de contrôle de l'efficacité de telles mesures. Reste donc 389 millions d'euros dont une partie concerne les établissements d'enseignement supérieur (environ 165 millions d'euros), les jeunes chercheurs (8 millions d'euros avec encore 100 CDD « Post-Docs » de plus, s'ajoutant au 600 CDD « Post Docs » déjà en place), et encore des « actions en faveur de la recherche industrielle ». Concernant le budget des organismes de recherches, EPST (comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, ...) et EPIC (comme le CEA, le BRGM, ...), seulement 50 millions d'euros sont prévus soit une très faible augmentation des crédits. Ces organismes devront aussi assurer le fonctionnement des Très Grands Equipements scientifiques comme le lancement du nouveau synchrotron SOLEIL, le GANIL, ... En clair, les organismes ne pourront plus assurer l'attribution du « soutien de base » aux laboratoires, et comme le dit clairement le Ministre, « les financements publics aux unités de recherche se feront sur la base de projets, en réponse à des appels d'offres », des différentes agences. Sans dire que l'on transforme les EPST en agences de moyens, ce budget 2006 est une véritable machine de guerre pour les y contraindre de fait !

Concernant l'emploi, là aussi, la satisfaction de l'annonce de création de milliers d'emplois nouveaux statutaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques ITA et IATOS) est largement atténuée par le fait qu'il est dit que ces postes nouveaux ont « vocation à accompagner la mise en place des pôles de compétitivité » et que « les créations de postes dans les organismes concerneront en priorité les laboratoires et centre de recherche impliqués dans les pôles de compétitivité « mondiaux » et « à vocation mondiale » et, dans une moindre mesure, les autres pôles de compétitivité sélectionnés ». Quand aux laboratoires en dehors de ces

pôles de compétitivité, soit parce que leur thématique ne sont pas dans les « priorités », soit parce qu'ils ne sont pas dans le territoire d'un pôle de compétitivité, ils n'auront donc aucun poste nouveau !!

De plus, on se situe dans l'application, cette année, de la Loi d'Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) ce qui veut dire que les établissements reçoivent un « plafond d'emplois » qu'ils ne peuvent pas dépasser mais qui leur « ouvre la voie à la mobilisation de nouvelles marges de manœuvres ». En clair, les directions d'organismes pourront utiliser des crédits « économisés sur le volume d'autorisation d'emplois pour financer tout autre type de dépense (fonctionnement, investissement, ...) ». Vu la pression budgétaire qui va peser lourdement sur les organismes de recherche avec la faible augmentation de leur budget 2006, la tentation va être grande de prendre sur les emplois ! Ainsi les postes nouveaux gagnés par la lutte peuvent très bien être en partie « perdus » pour assurer le fonctionnement des locaux des laboratoires et des universités !

Le financement par projet via les agences comme l'ANR se traduit par l'arrivée de nombreux CDD de chercheurs et d'ITA, demandés lors des appels d'offres : ainsi, pour 2005, avec plus de 5 000 dossiers déposés, pour une moyenne de 2 à 3 CDD demandés par dossier, et avec environ 25% de reçus, il peut y avoir autant de CDD que de postes nouveaux annoncés cette année.

En résumé, si « pacte de la recherche » il y a, c'est surtout une politique libérale qui est mise en place au seul service des intérêts à court terme de grands groupes industriels. Celle-ci conduit à remettre en cause ce qui faisait la force des organismes publics de recherche : des crédits non finalisés et des personnels statutaires stables permettant aux laboratoires de développer le champs des connaissances sans sélectionner à priori tel ou tel axe de recherche. C'est le maintien d'un fort niveau de recherche fondamentale qui peut assurer l'avenir d'un pays comme la France afin de répondre à ses besoins tant en santé, en transport que pour son énergie. Les futures innovations ne pourront venir que de ce type de recherche. La généralisation d'une politique de recherche exclusivement sur « projets » et autour d'un nombre limité de « centres » (pôles de compétitivité) peut mettre en péril l'avenir du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Les personnels de la recherche attendent qu'une véritable politique de relance de la recherche publique soit entreprise dans ce pays, ce qui passe par des mesures concrètes, en particulier une augmentation sensible des dotations directes aux organismes publics et aux universités et une croissance significative des emplois statutaires chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels techniques (ITA, IATOS) pour les organismes de recherche et les universités, ce qui n'est pas ce que propose ce projet de budget 2006.

Le SNTRS CGT appelle donc les personnels de la recherche et de l'université à se mobiliser durant cette période pour faire pression sur le gouvernement et sur les représentants de la nation pour la défense du service public de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier en participant nombreux aux manifestations du mardi 4 octobre et en signant la pétition des organisations syndicales de la recherche sur le site web « lapetiton.com ».

Villejuif, le 30 septembre 2005